

“Marianne du Bicentenaire”



Dessinés par Louis Briat

Gravés en taille-douce par Claude Jumelet

Format vertical 15 x 22

100 timbres à la feuille

Mise en vente à compter du 18 mars 1996

Le tarif du 1^{er} échelon de poids de la lettre est dorénavant fixé à 3,00 F. Toutefois, grâce au timbre d'usage courant “Marianne du Bicentenaire” à validité permanente, créé en avril 1993, les clients peuvent continuer à affranchir leur courrier sans l'apposition de vignettes complémentaires.

Quant aux timbres de collection émis au tarif du 1^{er} échelon de la lettre, ils porteront la valeur faciale 3,00 F.

La modification des tarifs postaux entraîne l'émission en 1996 de nouveaux timbres-poste de la série d'usage courant, “Marianne du Bicentenaire” : 2,70 F ; 3,80 F et 4,50 F.

Le timbre-poste à 2,70 F, de couleur verte, correspond au nouveau tarif du premier échelon de poids de l'Écopli. Nouvelle appellation du pli non urgent (PNU) depuis 1990, l'Écopli comprend les correspondances de toute nature (correspondances personnelles, communication de sens général, messages de prospection commerciale) pour lesquelles l'expéditeur accepte un acheminement moins rapide que celui des lettres.

Le timbre-poste à 3,80 F, de couleur bleue, correspond au premier échelon de poids d'un envoi prioritaire à destination des pays d'Europe –sauf ceux de l'Union européenne, Autriche, Suisse et Liechtenstein– du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie (zone 2 du régime international).

Le timbre-poste à 4,50 F, de couleur rose, correspond au second échelon de poids de la lettre dans le régime intérieur.

Afin de permettre aux clients un repérage visuel plus facile des différentes catégories de timbres (tarif de la lettre, de l'écopli ou du régime international), La Poste harmonise les couleurs de ses figurines d'usage courant par catégorie. La couleur rouge et ses dégradés (rose...) sont associés aux tarifs lettres du régime intérieur, les nuances de vert à l'écopli, toujours dans le régime intérieur, et les couleurs bleues aux tarifs du régime international.

LES TIMBRES-POSTE DE FRANCE

“Marianne du Bicentenaire”



Mise en vente à compter du 18 mars 1996



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dessinés par Louis Briat

Gravés en taille-douce par Claude Jumelet

Format vertical 15 x 22

100 timbres à la feuille

“*Marianne du Bicentenaire*”

Le tarif du 1^{er} échelon de poids de la lettre est dorénavant fixé à 3,00 F. Toutefois, grâce au timbre d'usage courant “Marianne du Bicentenaire” à validité permanente, créé en avril 1993, les clients peuvent continuer à affranchir leur courrier sans l'apposition de vignettes complémentaires. Quant aux timbres de collection émis au tarif du 1^{er} échelon de la lettre, ils porteront la valeur faciale 3,00 F.

La modification des tarifs postaux entraîne l'émission en 1996 de nouveaux timbres-poste de la série d'usage courant, “Marianne du Bicentenaire” : 2,70 F ; 3,80 F et 4,50 F.

Le timbre-poste à 2,70 F, de couleur verte, correspond au nouveau tarif du premier échelon de poids de l'Écopli. Nouvelle appellation du pli non urgent (PNU) depuis 1990, l'Écopli comprend les correspondances de toute nature (correspondances personnelles, communication de sens général, messages de prospection commerciale) pour lesquelles l'expéditeur accepte un acheminement moins rapide que celui des lettres.

Le timbre-poste à 3,80 F, de couleur bleue, correspond au premier échelon de poids d'un envoi prioritaire à destination des pays d'Europe – sauf ceux de l'Union européenne, Autriche, Suisse et Liechtenstein – du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie (zone 2 du régime international).

Le timbre-poste à 4,50 F, de couleur rose, correspond au second échelon de poids de la lettre dans le régime intérieur.

Afin de permettre aux clients un repérage visuel plus facile des différentes catégories de timbres (tarif de la lettre, de l'écopli ou du régime international), La Poste harmonise les couleurs de ses figurines d'usage courant par catégorie. La couleur rouge et ses dégradés (rose...) sont associés aux tarifs lettres du régime intérieur, les nuances de vert à l'écopli, toujours dans le régime intérieur, et les couleurs bleues aux tarifs du régime international.